

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

ANMAR DJ

197176

Nom & Prénom :

ANMAR DJ

Date de naissance :

30/11/46

Adresse :

23 rue Golf de Bengual

Tél. :

066 134 0726

Total des frais engagés :

600 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Omar BENSOUDA
Chirurgien Dentiste Spécialisé
Parodontologie - Implantologie
Chirurgie Buccale
223, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél : 022 39 01 85

Date de consultation :

15/02/2024

Nom et prénom du malade :

ANMAR NAFAE

Age: 61

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

→ Jeûne

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous le sceau de confidentialité à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 15/02/2024

Signature de l'adhérent(e) :



ACCUEIL

01 MAR 2024

MUPRAS

ALDO

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

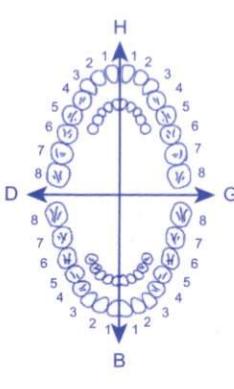
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
 Dr. S. BEN SOUDA Chirurgien Dentiste Spécialiste: Parodontologie, Implantologie Chirurgie Buccale 222, Bd Berkoune, Casablanca Télé: 022.39.01.85	<input checked="" type="checkbox"/> Delta Vague <input checked="" type="checkbox"/> Delta Vague →	<input checked="" type="checkbox"/> D17		CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				602.00.00
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	G
25533412 00000000	21433552 00000000
D	B
00000000 35533411	00000000 11433553

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
[Création, remont, adjonction]
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CENTRE DENTAIRE

Dr. Omar BENSOUDA
Docteur d'Etat en chirurgie Dentaire

Parodontologie - Implantologie
Chirurgie buccale - Prothèses
Orthodontie
Blanchiment et Soins Dentaires
Diplômé des universités de Paris et Nantes
Ancien attaché des hôpitaux de Paris



الدكتور عمر بنسودة
طبيب جراحي للأسنان
جراحة الفم واللثة
تركيب و زرع الأسنان
تقويم الأسنان
تبسيض و علاج الأسنان
خريج كلية باريس ونات
طبيب سابق بمستشفي باريس

Casablanca, le :

15/08/2016

الدار البيضاء، في:

NOTE D'HONORAIRES Facture n°24-003

Je soussigné Dr Omar BENSOUDA atteste avoir reçu la somme de 600,00 DH de la part de Madame Ammor Ouafae pour un détartrage.

Attestation, pour mutuelle, pour servir et faire valoir ce que de droit.

DR OMAR BENSOUDA

Dr. Omar BENSOUDA
Chirurgien Dentiste Spécialiste
Parodontologie - Implantologie
Chirurgie Buccale
223 Bd Zerkouni - Casablanca
Tel : 022.39.01.85